

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 SEPTEMBRE 2025

Procès-verbal de la séance

Le vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 18 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Besma CARON, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Marie-Christine FRACHON, Jacques GARNIER (avant son départ à 19h30), Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Chantal HUGUET, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h55), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Jacques GARNIER (à son départ à 19h30), Frédéric LELONG.
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : François BOUCLY, Dominique CHAIX, Bernard EVRARD, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Fabien RAJON, Véronique SEYCHELLES.

Pouvoirs : Elham AOUN donne pouvoir à José RODRIGUES, Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Patrick BLANDIN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Jean-Marc BOUVET donne pouvoir à Michel CLEYET-MERLE, Claire DURAND donne pouvoir à Christelle BAS, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Philippe LATOUR donne pouvoir à Daniel VITTE, Géraldine STIVAL donne pouvoir à Fabrice PACCALIN (avant son arrivée à 18h55).

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
INFORMATIONS	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
DÉLIBÉRATIONS	5
1. DIRECTION GÉNÉRALE	5
Communication	5
Ressources Humaines	5
2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	6
Eau et assainissement	6
Mobilités	10
Environnement, GEMAPI	11
Collecte et recyclage des déchets	11
Plan Alimentaire Territorial.....	12
3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	13
Développement économique	13
Urbanisme	14
Habitat	15
4. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE	18
Administration générale.....	18
Stratégie financière	19
Stratégie patrimoniale	19
QUESTIONS DIVERSES.....	20
Questions diverses.....	20
Prochaine réunion du Conseil communautaire	20
Dates des prochaines commissions communautaires	20

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h40 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir émarginé avant de prendre place.

Il informe que la parole sera donnée aux élus communautaires par le Président de séance et qu'il est nécessaire de se déplacer jusqu'au micro fixe et de se présenter avant de prendre la parole.

Il rappelle aux conseillers communautaires qui portent un pouvoir de bien penser à lever les deux mains, lors des votes.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

43 présents et 9 pouvoirs

INFORMATIONS

Bernard BADIN informe que des enveloppes sont à disposition des élus (une par commune), comprenant des affiches et flyers relatifs à la prime Loc'Avantages, dans le cadre du PLH, à destination des propriétaires bailleurs pour le conventionnement de logements locatifs privés.

Le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes est également distribué à chacun des élus. Il fait l'objet de la première délibération.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
30/06/2025	2025-144	Autorisation de signature de documents liés à la location d'un bien immobilier appartement à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - La Pépinière LE CAP à St Clair de la Tour - Société VCLG & Associés

30/06/2025	2025-145	Autorisation de signature de documents liés à la location d'un bien immobilier appartement à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - La Pépinière LE CAP à St Clair de la Tour - Société NAISSANCE ET LUMIERE PHOTOS
30/06/2025	2025-146	Demande de subvention auprès de l'ANAH au titre de la convention de Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte territorial France Rénov' - Les Vals du Dauphiné pour l'année 2025
22/07/2025	2025-147	Attribution du marché - Maitrise d'œuvre pour la réalisation des missions AVP et PRO pour la liaison modes doux entres Les Vals du Dauphiné et la CAPI - (Marché C2506)
22/07/2025	2025-170	Attribution du marché - Travaux de requalification du système d'assainissement de la Commune de Montagnieu - (Marché C2510)
17/07/2025	2025-171	Demande de subvention au Conseil départemental de l'Isère pour la modernisation des zones d'activités - Réfection de l'éclairage public et aménagements extérieurs du site de Vals Tech
22/07/2025	2025-172	Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux d'entretien et d'aménagement de l'Espace Naturel Sensible Etang Malin
08/09/2025	2025-173	Attribution du marché - Travaux de réhabilitation de l'ALSH de Torchefelon - (Marché C2512)
08/09/2025	2025-174	Attribution du marché - Système d'acquisition dynamique pour l'achat de véhicules d'occasion et neufs (Vague d'achat n°1) - (Marché C2504)

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 03 juillet 2025 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 03 juillet 2025.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Communication

Projet de délibération 1.1 : Présentation du rapport d'activités 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Benjamin GASTALDELLO, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de prendre acte :

- de la présentation du rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.
- de la transmission du rapport d'activités 2024 aux communes de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, pour présentation en Conseil municipal.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 1.2 : Créations de postes – septembre 2025

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 18h55. Son pouvoir donné à Fabrice PACCALIN n'est plus valable.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de créer les postes suivants :

- un poste d'animateur territorial à temps complet,
- un poste d'attaché territorial à temps complet,
- deux postes du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet,
- trois postes du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux à temps complet,
- un poste du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet,
- un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Subvention 2025 à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute que les représentants de l'Amicale ont été reçus afin de présenter les projets. Ils ont également évoqué des problématiques de Trésorerie rencontrés parfois lors de paiements d'avances pour les activités. Il s'agit donc bien ici d'une subvention supplémentaire exceptionnelle en complément de celle versée habituellement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'attribution d'une subvention totale de 3 900 € à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné au titre de l'année 2025, décomposée comme suit :

- la subvention annuelle de 2 900 € (base de 290 agents),
- une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour le développement des activités rentrant dans le cadre de la politique QVCT de la collectivité : activité sportive, bien-être...

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Eau et assainissement

Projet de délibération 2.1 : Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec les consorts DE PARSCAU DU PLESSIX (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'acquisition des parcelles C 761 et C 763 (issues de la parcelle C 461) appartenant aux consorts DE PARSCAU DU PLESSIX pour une contenance totale de 2 991 m² au prix de 2 392,80 € (0,80€/m²).
- d'approuver la création d'une servitude d'accès sur la parcelle C 761 au profit de la parcelle C 762.
- d'accepter que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif soient pris en charge par la Communauté de communes.
- d'autoriser Monsieur Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, à signer l'acte administratif à intervenir conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.2 : Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec les écuries du Manège enchanté (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle B 842 (issue de la parcelle B 767) appartenant aux écuries du Manège enchanté pour une contenance totale de 24 m² au prix de 19,20 € (0,80 €/m²).
- d'approuver l'instauration d'une servitude de canalisation d'assainissement sur la parcelle B 762 d'environ 70 ml avec la pose de 2 regards (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).
- d'accepter que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif soient pris en charge par la Communauté de communes.
- d'autoriser Monsieur Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, à signer l'acte administratif à intervenir conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec M. MONTET (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle B 840 (issue de la parcelle B 764) appartenant à Monsieur Mathieu MONTET pour une contenance totale de 219 m² au prix de 175,20 € (0,80 €/m²).
- d'approuver l'instauration d'une servitude de canalisation d'assainissement sur la parcelle B 839 (issue de la parcelle B 764) d'environ 38 ml avec la pose de 3 regards (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).
- d'accepter que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif soient pris en charge par la Communauté de communes.
- d'autoriser Monsieur Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement, à signer l'acte administratif à intervenir conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Acquisition foncière dans le cadre de l'exploitation du système d'assainissement à Montagnieu et convention de servitude avec les époux RABATEL (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle C 765 (issue de la parcelle C 482) appartenant aux époux RABATEL pour une contenance totale de 72 m² au prix de 57,60 € (0,80 €/m²).
- d'approuver l'instauration d'une servitude de canalisation d'assainissement :
 - o sur la parcelle B 498 d'environ 10 ml avec la pose d'un regard (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).
 - o sur les parcelles C 481 et C 764 (issues de la parcelle C 482) d'environ 90 ml avec la pose d'un regard (Grès DN 150 mm, profondeur de la génératrice supérieure 1 m, regards DN 1 000 mm).
- d'accepter que ladite acquisition soit régularisée par la rédaction d'un acte en la forme administrative et que les frais de rédaction de l'acte administratif soient pris en charge par la Communauté de communes.
- d'autoriser Monsieur Frédéric LELONG, Vice-président en charge de l'eau et l'assainissement , à signer l'acte administratif à intervenir conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.5 : Validation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service eau et assainissement (RPQS) pour l'exercice 2024 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute que l'amélioration de la qualité des réseaux et l'action de sensibilisation auprès des abonnées, a permis en deux ans de réduire la pression sur les prélèvements de la ressource de 14 %, ce qui correspond à 260 000 m³ d'eau économisés par rapport à la période précédente.

Michel CLEYET-MERLE fait remarquer que 80 % de rendement apparaissent comme un très bon résultat. Il demande s'il est envisagé d'améliorer encore cela, ou bien de se contenter de ces 80 %, qui sont un bon résultat pour les experts dans ce domaine. En effet, pour les personnes non expertes, il estime que 20 % de pertes, c'est encore beaucoup.

Daniel VITTE répond qu'il y a toujours une recherche d'amélioration. Des travaux sont encore en cours dans les communes pour l'installation de débitmètres, car des casses ou des fuites étaient difficilement localisables. Les débitmètres permettent de sectoriser, et donc d'isoler, afin d'effectuer des travaux de prévention avant l'apparition des fuites.

La détection des fuites est difficile mais il y a toujours une recherche permanente d'amélioration.

Bernard BADIN ajoute que les élus se sont fixés des objectifs ambitieux en termes de réduction de l'impact sur les ressources, qui sont traduits dans le PCAET. Ce PCAET est suivi et évalué en termes d'amélioration des performances au travers de la certification « Territoire engagé pour la transition écologique » (ex Cit'ergie).

Afin de montrer l'attention gardée à la gestion de nos ressources, un Schéma directeur de l'eau a été lancé, dont l'une des ambitions est de réduire la pression sur le prélèvement de la ressource. Cela passe par beaucoup d'actions, y compris par la poursuite de l'amélioration de la performance du réseau.

Michel SERRANO questionne sur la définition du rendement.

Daniel VITTE répond que le rendement correspond à l'eau pompée par rapport à l'eau facturée.

Jean-Louis REYNAUD informe qu'il a travaillé sur le sujet avec le SIAGA, il est recommandé par les Services de l'Etat, et notamment l'Agence de l'eau, de réduire les consommations d'eau de l'ordre de 16 % d'ici les prochaines années.

Bernard BADIN le remercie de cette précision.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de valider le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour les services eau potable, assainissement collectif et assainissement non-collectif, pour l'exercice 2024.

VOTE	Nombre de voix
Pour	52
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.6 : Reprise de la compétence Eau potable au SIEGA et mise à jour du périmètre géographique du Syndicat des eaux des Abrets pour la partie correspondant à la commune historique de La Bâtie Divisin (avec pièces jointes)

Daniel VITTE, en l'absence de Frédéric LELONG, présente le projet de délibération.

Il précise qu'à la demande de la Sous-préfecture, une phrase a été ajoutée dans la convention annexée, par rapport au projet de délibération envoyé dans le rapport de synthèse, à savoir : *« Initialement, la communauté de communes des VALS DU DAUPHINE a transféré sa compétence en eau potable au SIEGA..... »*.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- demander au SIEGA de pouvoir reprendre la compétence à la carte Eau potable pour la partie correspondant à la commune historique de La Bâtie Divisin, qui constitue une partie de la commune des Abrets en Dauphiné.
- demander au SIEGA de prendre une délibération concordante autorisant cette reprise de compétence.
- demander à MM. Les Préfets de l'Isère et de Savoie de prendre un arrêté en ce sens.
- demander au Syndicat des eaux des Abrets de procéder à une mise à jour de son périmètre géographique d'intervention.
- demander que ces deux décisions entrent en vigueur de manière concomitante au 1^{er} janvier 2026.
- approuver les conditions financières et patrimoniales et le contenu du projet de protocole joint à la délibération.

André GUICHERD, Roger MARCEL et Jean-François PILLAUD-TIRARD ne prennent pas part au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Roger MARCEL précise que le Syndicat des eaux des Abrets travaille toujours en lien avec la Communauté de communes, en ce qui concerne les prix, le rendement, les réunions, afin que cela corresponde à la demande des VDD.

Bernard BADIN le remercie et indique en effet la volonté, sur les compétences déléguées dans les Syndicats, d'essayer de renforcer la concertation, la coordination, l'échange. Cela est très constructif.

Mobilités

Projet de délibération 2.7 : Convention d'Occupation Temporaire avec SNCF Réseau pour le parking de la gare de Cessieu (avec pièces jointes)

Gilles BOURDIER présente le projet de délibération.

Christophe BROCHARD souhaite remercier la Commission ainsi que Gilles BOURDIER, le projet étant en cours depuis plus d'un mandat, environ 2018. Il restera encore quelques aménagements sur les cheminements ou places PMR, qui peuvent avancer plus rapidement, afin de rendre le site plus attractif, même si le Lyon-Turin devrait passer sur la ligne.

Gilles BOURDIER répond qu'effectivement les travaux pourront commencer assez rapidement.

Vincent DURAND demande si l'augmentation du trafic est liée à l'augmentation du nombre d'arrêts en gare de Cessieu, ou bien peut-être le fait que le parking de la gare de La Tour du Pin soit saturé. Christophe BROCHARD indique qu'il n'a pas forcément la réponse, mais les habitants des communes voisines utilisent cet arrêt (Sérezin de la Tour, St Victor de Cessieu), et peut-être également la saturation des parkings de Bourgoin-Jallieu et La Tour du Pin.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la Convention d'Occupation Temporaire avec SNCF Réseau pour le parking de la gare de Cessieu.

Gilles BOURDIER ne prend pas part au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Départ de Jacques GARNIER à 19h30.

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 2.8 : Convention de partenariat avec le Département de l'Isère et l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EID) pour l'accompagnement sur un plan d'actions moustique tigre (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la mise en place d'un programme « Actions - Moustique tigre » à l'échelle de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné associant également les communes volontaires du territoire, en mobilisant l'expertise de l'Entente interdépartementale de démoustication (EID) Rhône-Alpes pour de l'appui technique et de l'ingénierie (formation, diagnostic et/ou plan d'actions), tel que présenté dans la convention proposée en annexe de la délibération.
- le plan de financement de cet accompagnement avec une participation identique de 6 000 € de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et du Département de l'Isère pour leur contribution à 50 % aux dépenses du socle commun d'accompagnement et aux 4 jours de missions complémentaires.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Collecte et recyclage des déchets

Projet de délibération 2.9 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) des personnes assujetties à la redevance spéciale (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les locaux dont disposent les personnes assujetties à la redevance spéciale prévue à l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.10 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le Camping « Le Coin Tranquille » aux Abrets en Dauphiné, pour l'année 2026

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères du camping « Le Coin Tranquille » sur la commune des Abrets en Dauphiné pour l'exercice 2026, ce dernier étant assujéti à la redevance spéciale.
- de charger le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.11 : Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2026 (avec pièce jointe)

Marie-Christine FRACHON présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'exonération annuelle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'exercice 2026, conformément aux dispositions de l'article 1521 du Code Général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés dans le tableau en pièce jointe de la délibération.
- de charger le Président, ou en cas d'empêchement un Vice-président, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, de notifier cette décision à la Direction des services fiscaux ainsi qu'aux services préfectoraux.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Plan Alimentaire Territorial

Projet de délibération 2.12 : Attribution d'une subvention au Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

Avant de donner la parole à Philippe GUERIN, Bernard BADIN souligne la tenue des deux comices agricoles qui ont eu lieu à Corbelin, et qui concerne pour l'essentiel des communes du territoire des VDD, et à St Didier de la Tour. C'était une belle fête de l'agriculture, avec un bel engagement des agriculteurs, des bénévoles et du monde institutionnel. Cela montre l'importance de l'agriculture sur le territoire et de l'engagement des bénévoles et de la profession autour de ces événements. Il remercie tous ceux qui ont participé à l'organisation et à la réussite de ces comices.

Philippe GUERIN ajoute qu'il s'agissait en effet de belles fêtes pour les rencontres de l'agriculture, même si particulières car pour chacun des comices, il n'y avait pas d'espèce bovine.

Les prochains comices devraient se tenir à St Jean d'Avelanne en 2026 et St Victor de Cessieu en 2027.

Patrick BELMONT ajoute que sur la zone du canton du Grand Lemps, Biol et Belmont ont également participé au comice agricole à Colombe.

Le Concours départemental d'élevage se tiendra à Valencogne en 2026, si les mesures sanitaires le permettent.

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la participation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné au financement du plan de communication 2025 du Pôle Agroalimentaire de l'Isère pour un montant de 1 000 euros.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

3. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

Projet de délibération 3.1 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL ALP'PHOTO (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à l'EURL ALP'PHOTO, représentée par Monsieur Jean Louis MONTET dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.2 : Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : EURL FB CONCEPTS (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'une dynamique s'enclenche sur les commerces de proximité et c'est très bien, même si évidemment des efforts restent encore à faire.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le montant de la subvention allouée à l'EURL FB CONCEPTS - AU COMESTIBLE, représentée par Monsieur Franck BOUDOT dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Rétrocession d'un foncier à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné par la SCI Les Moulins – ZA Les Moulins à Granieu (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la rétrocession au profit de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, d'un foncier d'environ 1 695 m² sur la commune de Granieu, ZA Les Moulins par la société SCI Les Moulins représentée par Madame DUMAS, moyennant le prix de 20 € HT/m², soit environ 33 900 € HT, à la suite de la non-réalisation du bâtiment prévu sur ces parcelles, conformément à l'acte authentique signé le 6 avril 2023.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Acquisition et cession de parcelles à l'entreprise ONYX dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain – Retrait de la délibération n°2024-127 du 04 juillet 2024

Jean-Paul BONNETAIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de retirer la délibération n°2024-127 du 04 juillet 2024 portant sur l'acquisition et la cession de parcelles à l'entreprise ONYX dans la ZA Le Chapelier à Saint Jean de Soudain.
- d'approuver l'acquisition des parcelles AB 982 de 40 m², AB 962 de 40 m² et AB 971 de 30 m² à l'entreprise ONYX au prix de 20 € le m², soit un total de 2 200 €.
- d'approuver la cession de la parcelle AB 977 de 80 m² à l'entreprise ONYX au prix de 20 € le m², soit un total de 1 600 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Urbanisme

Projet de délibération 3.5 : Décision de dispense d'évaluation environnementale dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Est) pour la création d'un parking de covoiturage sur la commune de Chimilin conformément à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe) (avec pièce jointe)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de ne pas procéder à l'évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi Est de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné dans le cadre de la réalisation d'un parking de covoiturage sur la commune de Chimilin.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.6 : Déclaration du projet « ATS l'Atelier Luxe » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné (avec pièces jointes)

Thérèse TISSERAND présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute qu'ils ont eu l'occasion de visiter l'entreprise et d'y tenir plusieurs réunions de travail avec Thérèse TISSERAND, Jean-Paul BONNETAIN, les services de la Communauté de communes et de la Mairie de La Tour du Pin. C'est une très belle entreprise et ce projet permettra notamment la création d'environ 100 emplois d'ici à 5 ans.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la déclaration du projet « ATS l'Atelier Luxe » emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi Ouest) des Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Habitat

Projet de délibération 3.7 : Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 30 logements sociaux - Société Dauphinoise pour l'Habitat – Le Château à Chimilin (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'accorder une garantie à hauteur de 60 % du montant total des prêts soit 405 547,20 euros pour le remboursement de prêts d'un montant total de 675 912,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.
- de s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.8 : Commune de Saint Albin de Vaulserre : subvention pour la création d'un logement communal à loyer plafonné dans une ancienne grange (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Cédric MILANI explique que ce projet va prendre un peu de retard. Un local technique au rez-de-chaussée et un appartement à l'étage vont être créés dans une ancienne grange. Une salle des associations va être aménagée dans les anciens garages. Il remercie la Communauté de communes.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 10 000 € à la commune de Saint Albin de Vaulserre, pour la création d'un logement de type T3 dans une ancienne grange sise 2 route de la Madonne. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

Cédric MILANI ne prend pas part au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.9 : Contribution 2025 à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Isère (ADIL) et bilan 2024 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accepter le versement de la contribution 2025 à destination de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 38), pour un montant de 6 891 €.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.10 : Programme Local de l'Habitat 2022-2027 : présentation et validation du bilan triennal 2022-2024 (avec pièces jointes)

Avant de donner la parole à Vincent DURAND, Bernard BADIN rappelle que le parc de logements sur le territoire se monte à presque 30 000 logements, dont 26 000 résidences principales, 3 000 logements locatifs sociaux. La Communauté de communes participe au développement et à l'amélioration du parc de logements dans le cadre du PLH. Les aides apportées dans les trois premières années du PLH, s'élèvent à plus de 2 millions d'euros pour venir abonder sur les différentes actions qui permettent d'améliorer la qualité et la quantité du parc de logements. Il s'agit d'un enjeu très important dans le développement du territoire.

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'adopter le bilan triennal 2022-2024 du Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé à la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN rappelle l'étude en cours sur la stratégie foncière qui se complète avec la démarche de jumeau numérique pour essayer de modéliser la vision du développement du territoire à long terme. Une Conférence des maires est prévue sur ce sujet au mois de novembre. Les travaux avancent également sur l'étude du logement des jeunes et une restitution aura lieu dès que possible.

Projet de délibération 3.11 : Avis sur le projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage 2025-2031 (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'émettre un avis favorable au projet du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage de l'Isère SDAHGV 2025-2031, tel qu'annexé à la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

4. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Administration générale

Projet de délibération 4.1 : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Tour du Pin (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- procéder à la désignation d'un délégué titulaire afin de représenter la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de La Tour du Pin.

Délégué titulaire : Claire DURAND (La Tour du Pin)

Claire DURAND ne prend pas part au vote via le pouvoir de Christelle BAS.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont de Beauvoisin (avec pièce jointe)

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- procéder à la désignation d'un délégué titulaire afin de représenter la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Yves Touraine de Pont de Beauvoisin.

Délégué titulaire : Bernard BADIN (Torchefelon)

Bernard BADIN ne prend pas part au vote.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Stratégie financière

Projet de délibération 4.3 : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) – Répartition dérogatoire pour l'année 2025

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la répartition dérogatoire « à la majorité des deux tiers » du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) pour l'année 2025.
- la répartition du montant du FPIC entre l'EPCI et les communes membres comme suit :
 - o EPCI = 816 829 € soit 52,17 %
 - o Ensemble communal = 748 871 € soit 47,83 %
- la répartition entre les communes membres définie dans le tableau présenté dans la délibération, qui a été calculée en fonction, au minimum, des trois critères précisés par la Loi :
 - o Leur population,
 - o L'écart du revenu par habitant des communes et du revenu par habitant de l'EPCI,
 - o L'insuffisance de potentiel fiscal ou financier par habitant des communes au regard du potentiel fiscal ou financier communal moyen par habitant sur le territoire de l'EPCI.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

Stratégie patrimoniale

Projet de délibération 4.4 : Acquisition d'une parcelle de terrain à La Tour du Pin dans le cadre de la réhabilitation et l'extension du Siège de la Communauté de communes (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Bernard BADIN rappelle qu'un schéma directeur de gestion du patrimoine a été élaboré avec la volonté de conforter un certain nombre de sites et d'en abandonner d'autres pour optimiser les coûts de possession de ces bâtiments. Il avait été pris la décision de renforcer l'implantation du siège en centre-ville, en identifiant que le stationnement était un enjeu majeur. Il fallait trouver des solutions sans consommer des places de stationnement public. Un travail important de recherches de solutions a été mené en périmètre acceptable avec un trajet à pied de 5 minutes maximum. Cette opportunité a donc été identifiée et la Communauté de communes a sollicité le propriétaire qui n'était pas vendeur. Les discussions ont été longues et compliquées pour parvenir à un accord sur un emplacement stratégique. Cela va permettre de travailler sur un projet beaucoup plus abouti plutôt que rechercher des solutions de stationnement en sous-sol.

Christelle BAS ajoute que ces 22 garages pourront être loués jusqu'en 2027, moment de la démolition. Il s'agit donc d'environ 20 à 25 000 € de recettes par an.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver l'acquisition de la parcelle AH n°145, sise Rue Verte sur la Commune de La Tour du Pin, pour un montant de 300 000 €, dans le cadre de la réhabilitation du Siège de la Communauté de communes.

VOTE	Nombre de voix
Pour	51
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question n'est posée.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 06 novembre 2025 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 6 octobre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 8 octobre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Jeudi 9 octobre	18h00	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 14 octobre	18h30	Siège - Salle du Conseil
Urbanisme et Habitat	Mardi 21 octobre	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 30 octobre	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 20h39.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du - 6 NOV. 2025

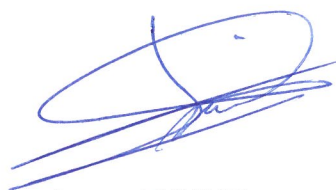
Publié le 13 NOV. 2025

Le Président

A stylized black ink signature of Bernard Badin, featuring a large, sweeping initial 'B' and a long horizontal stroke extending to the right.

Bernard BADIN

Le secrétaire de séance

A blue ink signature of Laurent Michel, consisting of several fluid, overlapping loops and a final horizontal stroke.

Laurent MICHEL